



**INTERCO
AVEYRON**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**Mr Le Président
Hôtel du Département
Place Charles de Gaulle
12000 RODEZ**

Rodez, le 8 Décembre 2023

Monsieur le Président du Département de l'Aveyron,

Le syndicat CFDT INTERCO de l'Aveyron souhaite insister sur la nécessité de veiller à ce que tous les agents de la Fonction Publique Territoriale soient traités de la même façon que dans la Fonction Publique d'Etat et Fonction Publique Hospitalière. Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat pour certains agents publics de la fonction publique territoriale n'a pas permis d'atteindre l'objectif recherché, à savoir atténuer les conséquences de l'inflation, car elle n'est pas systématique.

CFDT INTERCO 12

23, avenue de la Gineste
12000 Rodez

05 65 78 93 90
06 80 93 93 29

interco12@interco.cfdt.fr

Les 5 points d'indices supplémentaires au 1er janvier 2024 et la mesure de revalorisation de l'indemnité de repas à 20 euros à compter du mois de novembre 2023 ne sauraient combler l'inflation et la perte de pouvoir d'achat des agents de la collectivité.

L'effet ciseau sur les finances de la collectivité que vous avez évoqué comme vos prédécesseurs en leurs temps, contraignant les finances de la collectivité à des restrictions, est très mal perçu par les agents et particulièrement ceux qui ont les plus faibles revenus. Ils se voient déconsidérés par leur employeur et moins rémunérés que leurs homologues des autres Fonctions Publiques. Cette injustice est encore plus palpable pour les agents travaillant dans les collèges qui ont les salaires les plus faibles et qui voient l'ensemble de leurs collègues de travail sous statuts de l'Etat percevoir cette prime.

A aucun moment, lors de la réunion sur le budget de la collectivité du 28.11.2023, vous n'avez émis de perspectives claires et chiffrées afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents.

Pourtant, cette possibilité vous est donnée par l'Etat et contrairement aux vagues propositions sur d'éventuelles revalorisations que vous souhaiteriez pérennes dans le temps... c'est maintenant qu'il vous est donné la possibilité de soutenir le niveau de vie de vos agents. Votre refus, à maintes reprises depuis le début de la mandature, de reconsidérer la participation sur les tickets restaurant ne nous permet pas non plus d'entrevoir des perspectives claires et concrètes pour l'avenir.

Nous ne remettons pas en cause les investissements que les élus souhaitent faire pour notre département, mais vous ne pouvez pas prendre en otage les agents précaires comme vous venez de le faire lors de notre réunion en justifiant qu'une prime ponctuelle et exceptionnelle d'un coût global de 660 000 euros mettrait en péril les finances de la collectivité.

Les agents territoriaux que vous administrez ne peuvent pas être la variable d'ajustement de vos politiques publiques. Nous aurions espéré que l'ensemble des élus départementaux puissent également se prononcer sur l'attribution de cette prime, car beaucoup de collectivités locales (environ une centaine sur l'Aveyron à cette date), avec des budgets infiniment moins dotés que le Conseil Départemental où ils siègent en tant qu'élus locaux, ont fait le choix de considérer les difficultés financières de leurs agents avec bienveillance et attribuent cette prime.

Au regard des échanges lors de cette réunion et après plusieurs demandes consécutives de la CFDT (Dialogue social et CST) afin que cette Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat soit attribuée aux agents, il n'y a pas eu de réelles avancées et propositions de votre part, si ce n'est un refus catégorique !

Le syndicat CFDT INTERCO de l'Aveyron appelle donc l'ensemble des personnels du Département à des actions de mobilisations, dont la grève, à partir du vendredi 15 décembre 2023.

La présente lettre vaut préavis de grève de 24 heures pour le vendredi 15 décembre 2023, ce préavis couvrant les agents titulaires, contractuels ou stagiaires commençant ou terminant leur vacation de travail au cours de cette journée.

Pendant la durée du préavis, le syndicat CFDT INTERCO de l'Aveyron représenté par sa section syndicale CFDT INTERCO Conseil Départemental 12 participera à toutes négociations qu'il vous conviendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 du Code du Travail sur l'exercice du droit de grève dans la Fonction publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Département, l'assurance de nos salutations respectueuses.

Pour le syndicat CFDT INTERCO Aveyron
Le secrétaire général



Gaël LAFARGE